

La sécurité au Mée-sur-Seine

- 1 poste de Police nationale
- 1 poste de Police municipale
- 25 caméras de vidéoprotection
- 1 brigade canine
- 1 dispositif Mée réflexes Citoyens
- 1 guide de la sécurité



MÉE RÉFLEXES CITOYENS

Guide de l'ambassadeur de la sécurité





Sécurité : tous concernés !

La Ville du Mée-sur-Seine a mis en place un dispositif de participation citoyenne « Mée réflexes citoyens ».

Les objectifs sont d'associer les habitants à la protection de leur environnement ; mobiliser la population pour renforcer la cohésion sociale ; augmenter le sentiment de sécurité ; améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ; accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Le dispositif est complémentaire à l'action habituelle de la police. C'est une démarche collective et solidaire visant à accroître le niveau de sécurité des secteurs identifiés par une action concertée et partenariale : la sécurité partagée.

L'ambassadeur est la clé de voûte du dispositif. Découvrez son rôle et devenez à votre tour un ambassadeur pour la sécurité !



Critères de recrutement des ambassadeurs

Les candidats ambassadeurs doivent être majeurs, s'inscrire sur le site Internet de la ville (rubrique Citoyenneté / Mée Réflexes Citoyens) ou se faire connaître auprès du Service « Participation citoyenne ». Ils seront reçus par le maire et/ou le chef de la police municipale.

Selon l'importance du quartier qui adhère à la participation citoyenne, il est très utile d'avoir plusieurs ambassadeurs particulièrement impliqués au sein des résidents.

Ceux-ci joueront un rôle d'interface et sauront faire vivre la dynamique initiale.



L'ambassadeur et l'exemplarité

En qualité d'ambassadeur, vous devez avoir une conduite irréprochable au sein de la communauté, en promouvant le bien-vivre ensemble et une attitude respectueuse envers tous les citoyens, dans le respect de la vie privée de chacun. En effet, il est strictement interdit de s'immiscer dans la vie privée des habitants.



Formation

Afin de vous aider dans vos missions, une formation sera dispensée par la Police municipale ou par un organisme agréé.

Parmi les thèmes susceptibles de vous être proposés :

- secourisme et premiers gestes ;
- savoir donner des signalements ;
- la conduite à avoir face à des situations à risque et les pratiques à éviter/bannir ;
- connaître les bonnes pratiques de sécurité.



Missions de l'ambassadeur

➤ La Gestion quotidienne

Vous signalez les activités dangereuses qui ont lieu dans le secteur à la Police.

Vous assurez un rôle de relais auprès des habitants et une interface entre le maire, la Police et les habitants.

Vous êtes tenu informé de tous les événements dans le cadre de la prévention de proximité.

Vous faites remonter les suggestions et inquiétudes de la population lors des réunions de suivi organisées par la Police et la Participation Citoyenne.

Vous êtes en contact avec le Conseil de Quartier concerné, afin de lui transmettre toute information importante.

➤ L'accueil d'un nouvel arrivant dans le secteur

Vous allez à la rencontre des nouveaux voisins et leur expliquez le dispositif mis en place par la mairie, votre rôle et vos missions, dans le but de susciter leur adhésion.

Le dispositif sera également présenté lors de la journée des nouveaux habitants.

➤ Vous vous absentez

Vous informez la Police municipale de la durée de votre absence.

Vous informez votre suppléant, lequel sera choisi par la Police municipale.

➤ Qui contacter ?

Tout fait ou constat relatif à un événement suspicieux ou inhabituel doit donner lieu à une remontée à la Police municipale.

➤ Comment contacter ?

En cas d'extrême urgence : il est impératif d'informer la Police municipale, en appelant le 01 64 09 41 87.

En cas d'urgence de moindre portée : une adresse courriel est à votre disposition pour informer la Police municipale : mrc@lemeesurseine.fr



à la maison

FICHE TECHNIQUE

Quelques précautions sont à prendre afin de limiter, voire supprimer le risque d'intrusion :

Equipez la porte d'entrée d'un viseur optique (judas) ou d'un entrebâilleur et de serrures fiables.

Ne pas laisser ses clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans un pot de fleurs, etc.

Fermez la porte à double tour même lorsque vous êtes à la maison.

Changez de serrure en cas de perte des clés de la maison.

Vous vous absentez de votre domicile : fermez les fenêtres même si le logement se trouve en étage.

Pour éviter un vol à la fausse qualité* :

Utilisez toujours le judas et /ou l'entrebâilleur, le visiophone, l'interphone avant d'ouvrir la porte

Si vous êtes en présence d'une personne prétendant être agent EDF, postier, policier, plombier etc. : demandez à quel secteur la personne est rattachée et n'hésitez pas à effectuer un contre-appel pour vérifier que la venue de la personne qui se présente chez vous est bien officielle. Pour cela, contactez l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge, vos voisins ou la police. Utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente.

Si vous avez le moindre doute quant à l'honnêteté de la personne qui se présente à votre porte, ne la laissez pas entrer et appelez la Police.

** Appelé également « vol par ruse ». Des inconnus peuvent se présenter chez vous sous une fausse qualité (faux policiers, faux agents EDF, faux employés de mairie, faux plombiers...) pour rentrer plus facilement dans votre domicile et vous voler.*



dans la
voiture

FICHE TECHNIQUE

Quelques précautions sont à prendre afin de limiter, voire supprimer le risque de vol et / ou de dégradation :

Prévenir un vol à la portière et / ou dans le véhicule :

Avant de prendre le véhicule : mettez vos affaires dans le coffre avant de partir et non lorsque vous êtes arrivé(e) à destination.

Pendant le trajet : ne laissez pas votre sac ou tout objet de valeur à la vue, placez-le plutôt sous un siège.

En sortant du véhicule (même pour quelques minutes) : prenez toujours votre sac et les clés de contact. Fermez toujours votre véhicule à clés.

Au supermarché et dans tout lieu public : évitez de mettre vos affaires dans le coffre à la vue de tous.

Réflexes à avoir pour éviter le vol de véhicule :

Ne laissez jamais les clés sur le contact, les documents de la voiture dans la boîte à gants

Vérifiez le verrouillage de toutes les portières.

Lorsque vous entrez dans le parking souterrain de votre l'immeuble, vérifiez à travers le rétroviseur qu'aucune personne n'entre dans le parking en même temps et / ou dans le laps de temps nécessaire à la fermeture du portail.

Évitez le plus possible le stationnement dans un endroit isolé ou mal éclairé.

Évitez de laisser des badges ou des télécommandes dans le véhicule.

En cas de vol de votre badge/télécommande : signalez-le immédiatement à la copropriété ou au bailleur, pour qu'il soit neutralisé le plus rapidement possible.

Ne configurez pas votre GPS de voiture en indiquant vos coordonnées (nom, prénom(s), adresse, numéro de téléphone), car cela peut être utilisé par les malfaiteurs, en cas de vol.

Déjouez deux nouvelles pratiques de vol.

Le car-jacking : la personne est agressée dans sa voiture. Comment faire ?

Redoublez de vigilance lorsque vous êtes à l'arrêt.

N'oubliez pas de fermer les portières de la voiture.

Face à un comportement agressif, ne résistez pas, pour ne pas subir de blessures graves.

Besoin de sortir quelques minutes du véhicule ? Prenez toujours les clés avec vous.

Le home-jacking : le voleur de voiture entre dans la maison pour récupérer les clés. Comment faire ?

Mettez toujours les clés de voiture dans un lieu sûr.